

1. Préambule

La société Sequoiasoft (ci-après dénommée « Sequoiasoft ») conçoit et réalise une gamme de progiciels destinés aux établissements d'hôtellerie de plein air. Elle propose à ses clients diverses prestations (ci-après dénommées « services »), telles que :

- la fourniture de progiciels et de logiciels tiers ;
- la vente de matériels ;
- la réalisation de services associés ou non associés aux progiciels.

2. Objet

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Sequoiasoft s'engage envers le Client qui l'accepte, à vendre les Matériels. Les présentes conditions particulières sont soumises aux conditions générales. Le client déclare avoir adhéré sans réserves aux termes des conditions générales référencées dans le bon de commande..

3. Définitions

- « Matériels » : désigne les équipements informatiques et périphériques tels que notamment les ordinateurs portables, les stations de travail, les serveurs, les onduleurs, les robots de sauvegarde et/ou d'archivage, et systèmes d'impression, ou tout autre matériel.

4. Expédition

Les Matériels sont expédiés port et emballage à la charge du Client, l'assurance jusqu'au lieu de livraison étant contractée directement par Sequoiasoft. Les délais de livraison sont purement indicatifs, les livraisons n'étant effectuées qu'en fonction des disponibilités de stock des constructeurs concernés. Les éventuels retards de livraison n'entraînent aucune pénalité et ne justifient en aucun cas une annulation de commande.

5. Livraison

Les Matériels commandés à Sequoiasoft sont livrés à l'adresse indiquée sur le Bon de Commande. Lors de la livraison, le Client devra signer le bon de livraison présenté par le transporteur, et en cas de dommages faire toutes réserves sur ce bon de livraison. En cas d'avaries, de dommages ou de manquants, le Client dispose d'un délai maximum de 72 heures à compter de la signature du bon de livraison pour en informer le transporteur et Sequoiasoft, chacun par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut, la réception des Matériels est réputée acquise tacitement et sans réserves et le Client perdra tout recours à l'encontre du transporteur et de Sequoiasoft.

6. Réception

Il appartient au Client de faire le nécessaire pour réceptionner les Matériels dans ses locaux et de disposer d'un emplacement accessible et aménagé à cet effet. Sequoiasoft recommande vivement au Client de ne pas mettre en service les Matériels livrés de façon opérationnelle sans avoir préalablement respecté une période de tests approfondis.

Par dérogation aux conditions générales, à compter de la signature du bordereau de livraison, le Client dispose d'un délai de huit (8) jours pour vérifier la conformité des Matériels à la documentation fournie par le constructeur concerné. Passé ce délai, et sans réserve écrite de la part du Client, dûment adressée à Sequoiasoft, par lettre recommandée avec AR dans les délais impartis, les Matériels seront considérés conformes. Il appartient au Client de fournir les justifications quant à la réalité de(s) non conformité(s) alléguée(s).

7. Prix

Sauf stipulation contraire écrite, les prix sont ceux mentionnés au Bon de commande, et sont payables selon les modalités définies aux conditions générales.

8. Garantie

Les garanties attachées aux Matériels sont celles de leurs constructeurs respectifs. Les conditions de garantie sont traditionnellement jointes aux emballages d'origine. Si tel n'est pas le cas, le Client devra en demander communication directement au constructeur concerné.

Sequoiasoft rappelle au Client que la garantie s'applique sous réserve, notamment, que le Client ait respecté lors de l'utilisation des Matériels les procédures décrites dans les documentations jointes par les constructeurs.

9. Responsabilité du Client

Conformément aux conditions générales, le Client désigne un « cadre référent », interlocuteur privilégié de Sequoiasoft pour assurer le suivi des services, objet des présentes.

10. Conditions financières

Le prix de vente des matériels, objet des présentes, est fixé au bon de commande. Ce prix sera facturé selon les modalités définies aux conditions générales.